

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC*Département de l'Aveyron*

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20 Absent(s) : 4 Procuration : 1 Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DÉMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUDEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU, Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Participation financière Lotissement Public / Privé.

Suite à la réunion de travail du 30 avril 2021, M. le Président informe le Conseil Syndical du souhait de formaliser un cadre de participation financière lors de l'élaboration de lotissement sur le territoire du SIE de FOISSAC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Il propose la répartition suivante :

- 1) Création de conduite
 ► à la charge de la collectivité ou du particulier.

- 2) Renforcement ou renouvellement des conduites (sur appréciation des Techniciens)
 ► Condition d'éligibilité pour un partenariat ou une prise en charge totale par le SIEF
 - le résultat du rapport entre le coût des travaux HT < à 15 ans
 le produit attendu estimé annuel*

* (nombre d'abonnés x conso d'eau + abonnement annuel)
 Tout dépassement sera pris en charge par la collectivité ou le privé.

Le Conseil Syndical s'autorise toutefois à aménager ces conditions pour des cas très particuliers.

Conformément au règlement de service approuvé au Conseil Syndical à la date du 20 octobre 2015, il rappelle que toute extension de réseau est de la propriété du Syndicat même si financée par un autre organisme, et que son entretien devient une charge supplémentaire pour le SIEF.

Toutes sollicitations non présentées dans les cas décrit ci-dessus sera soumis à délibération du Conseil Syndical.

Les agents techniques seront les seuls habilités à définir les éléments constituant le réseau existant ou futur.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur répartition des coûts.

Après délibération, le Conseil Syndical vote la participation financière décrite ci-dessus.

21 Pour 0 Contre 0 Abstention

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président de FOISSAC
M Serge MASBOU



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC*Département de l'Aveyron*

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20

Absent(s) : 4

Procuration : 1

Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU, Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet: **Siège du CNAS et autorisation de signature de la convention de partenariat.**

Vu l'élection des membres du bureau départemental du CNAS de l'Aveyron en date du de 29 mars 2021,

Vu la nomination de Mr Marc DUMAS à la présidence de la DD12 du CNAS (Comité National d'Action Sociale),

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Vu la nomination de Mr Christian GINIER en tant que secrétaire de la délégation Aveyron du CNAS,

Ces derniers sollicitent le Conseil Syndical du SIEF afin de modifier le siège de la délégation actuellement basée à la commune de Saint Affrique. Ils soumettent à l'approbation des membres présents cette sollicitation.

La délégation Aveyron du CNAS, représentée par Mr Marc DUMAS, et le SIEF représenté par Mr Serge MASBOU, ont convenu d'un commun accord d'une compensation financière de 2 000€ pour pallier aux dépenses administratives et techniques liées à cet accueil. (Joint en annexe à ladite convention)

L'adresse administrative de la délégation CNAS Aveyron sera :

« Le Garric
12 260 FOISSAC »

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur cette proposition.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité la délibération présentée.

21 Pour 0 Contre 0 Abstention

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président
M Serge MASBOU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20

Absent(s) : 4

Procuration : 1

Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU, Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Fixation des Tarifs 2022

Monsieur le Président expose que, conformément aux dispositions du règlement de service, il y a lieu de fixer le prix de l'eau pour l'exercice 2022 avant le premier juillet de l'année N-1.

Au vu des dispositions financières du SIEF, des projets à venir, de l'évolution tarifaires des éléments constituant les dépenses courantes et malgré une gestion maîtrisée de ces dernières, il en résulte, la nécessité d'augmenter linéairement et régulièrement les prestations

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC*Département de l'Aveyron*

du SIEF. L'objectif étant de recourir le moins possible à l'emprunt et favoriser l'autofinancement.

Ouïe cet exposé, il soumet aux membres présents une augmentation des tarifs sur l'ensemble des abonnements de 2% et du même taux sur les prix des mètres cubes vendu, hors ventes en gros conventionnées. (Commune de Capdenac et SIAEP de Vailhourles)

Après avoir débattus, le Conseil Syndical approuve les nouveaux tarifs de l'eau ci-dessous pour l'année 2022 comme suit :

- ✓ Le tarif domestique : Abonnement = 72,83 € HT Prix du m3 = 1,509 € HT
21 "pour" 0 "contre" et 0 "abstention",
- ✓ Le tarif secondaire : Abonnement = 42,66 € HT Prix du m3 = 1,092 € HT
21 "pour" 0 "contre" et 0 "abstention",
- ✓ Les tarifs professionnels : Abonnement = 134,21 € HT Prix du m3 = 1,092 € HT
- ✓ 21 "pour" 0 "contre" et 0 "abstention",

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président

M Serge MASBOU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC*Département de l'Aveyron*

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20

Absent(s) : 4

Procuration : 1

Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUDEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU, Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Consultation de Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation des réservoirs.

M. le Président informe les membres présents de la consultation pour la passation d'un marché de maîtrise d'œuvre pour des travaux de réhabilitation des réservoirs du SIEF pour un montant estimatif de 1 400 000.00 € HT, comprenant globalement :

- La réfection d'étanchéité des cuves et du bâtis (intérieur et extérieur)
- La reprise du Génie Civil
- La réfection des chambres de vanne en canalisations Inox

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://.telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président

M Serge MASBOU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20

Absent(s) : 4

Procuration : 1

Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU, Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Résiliation de la plateforme Dématérialisation du SMICA.

Vu la délibération d'adhésion au SMICA en date du 06 Mars 2012 pour la télétransmission des flux et des actes,

Vu la délibération en date du 13 Novembre 2012, approuvée par le conseil syndical pour la télétransmission des actes réglementaires en préfecture,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC*Département de l'Aveyron*

Vu la délibération en date du 30 Mars 2021, approuvée par le conseil syndical qui modifie le tiers de télétransmission,

M. le Président demande aux membres de l'assemblée de voter la résiliation de la prestation dématérialisation des flux à destination du SGC (Service de Gestion Comptable) et du contrôle de la légalité au SMICA,

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité et donne pouvoir à M. le Président d'engager et signer les démarches afférentes.

Pour 21

Contre 0

Abstention 0

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président

M Serge MASSON



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC*Département de l'Aveyron*

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20

Absent(s) : 4

Procuration : 1

Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU, Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet: Achat d'un terrain à NAUSSAC à proximité du réservoir d'eau potable situé au lieu-dit « Les Cabanous » sur la commune de Naussac et autorisation de signature des actes.

M. Le Président informe les membres du Conseil Syndical qu'à ce jour l'accès à ce réservoir pour les agents techniques reste difficile.

Afin de faciliter l'intervention du personnel et la mise en sécurité du site, il propose l'acquisition d'une partie de la parcelle jouxtant cet ouvrage.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

La superficie est d'environ 200m² et engagera une division parcellaire de ce terrain en friche.

Il demande aux membres présents d'engager la procédure de bornage, de valider le prix d'achat et l'autorisation de signature de tout document permettant l'acquisition de ce bien.

Considérant la nécessité d'avoir la maîtrise du foncier aux alentours du réservoir, Monsieur Serge MASBOU, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC, propose à l'assemblée d'acquérir pour partie la parcelle 544 section B (200m²) au prix de 400 €.

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la délibération d'achat de terrain,

Après délibération, le Conseil Syndical décide :

D'acquérir une partie de la parcelle de Monsieur André LAUMOND,

De prendre en charge les frais d'acte notarié et de bornage,

De régler les acquisitions parcellaires budgétisées au BP 182,

D'autoriser Monsieur le président à signer l'acte d'achat correspondant ainsi que tous les documents s'y afférents.

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président

M Serge MASBOU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC*Département de l'Aveyron*

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20 Absent(s) : 2 Procuration : 1 Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU, Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **Modification de la composition du Conseil Syndical suite au changement de délégué titulaire sur la commune de SAUJAC.**

M. le Président informe du remplacement d'un délégué titulaire de la commune de SAUJAC au Conseil Syndical des eaux de Foissac.

Vu la démission de Mme Catherine COLDEFY-TORTORA de son mandat de Conseillère de la commune de SAUJAC,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Vu la délibération (N°2) du Conseil Municipal de la commune de SAUJAC prise en date du 09 Juin 2021 désignant Mme Huguette ROQUES, déléguée titulaire au Syndicat Intercommunal des Eaux de Foissac, et approuvée à l'unanimité,

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur cette modification de la composition du Conseil Syndical,

Après délibération, le Conseil Syndical vote la modification de la composition du Conseil Syndical.

21 Pour

0 Contre

0 Abstention

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président

M Serge MASEQU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC*Département de l'Aveyron*

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20 Absent(s) : 4 Procuration : 1 Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-
président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN,
Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude
JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline
CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M.
Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe
RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU,
Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune
de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public
d'Alimentation en Eau Potable 2020.**

Monsieur Le Président rappelle à l'Assemblée que le Code Général des Collectivités
Territoriales impose, dans son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix
et la Qualité du Service d'eau potable.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans
un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou
par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice pour l'ensemble des cartes de compétences.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Il est procédé à sa diffusion sur le site internet de la collectivité et une synthèse est adressée aux abonnés lors de la facturation d'eau de solde de l'exercice N+1.

Monsieur Le Président, après présentation de ce rapport, soumet son approbation à l'assemblée délibérante :

A l'issu des débats, les membres présents du Conseil Syndical :

ADOpte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public du Syndicat Intercommunal des Eaux de FOISSAC.

Le vote se décomposant comme ci-dessous :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président

M Serge MASBOU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC*Département de l'Aveyron*

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20 Absent(s) : 4 Procuration : 1 Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU, Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet: **Approbation du Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'Assainissement Non Collectif 2020.**

Monsieur Le Président rappelle à l'Assemblée que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, dans son article L.2224-5, la réalisation d'un Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Assainissement Non Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante et faire l'objet d'une délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Un exemplaire de ce rapport doit également être transmis aux communes adhérentes pour être présenté à leur conseil municipal dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice pour l'ensemble des cartes de compétences.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Il est procédé à sa diffusion sur le site internet de la collectivité et une synthèse est adressée aux abonnés lors de la facturation d'eau de solde de l'exercice N+1.

Monsieur Le Président, après présentation de ce rapport, soumet son approbation à l'assemblée délibérante :

A l'issue des débats, les membres présents du Conseil Syndical :

ADOpte à l'unanimité le rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Non Collectif.

Le vote se décomposant comme ci-dessous :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président

M Serge MASBOU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20 Absent(s) : 4 Procuration : 1 Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU, Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : **Virement de crédits - section fonctionnement**

Monsieur Serge MASBOU indique aux membres de l'assemblée que l'opération de dépollution des transformateurs s'est achevée et qu'il en ressort une augmentation des volumes de gravas à dépolluer influant de ce fait les montants alloués au budget 2021.

Par ailleurs, il a été inscrit des montants pour annuler des titres sur des exercices antérieurs or le comptable public demande une différenciation entre les annulations de titres individuels et les factures établit dans un lot ORMC.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Au vu des mouvements en cours, le président propose les virements de crédits suivants et la réaffectation d'imputation concernant la dépense liée à la dépollution des transformateurs :

Décision Modificative 01 : Virement de crédits

Virement de crédit- Section fonctionnement

Imputation DF	OUVERT	REDUIT	Inscrit au BP	Budget Total après DM
022 Dépenses imprévues		3 590,76	14 837,37	11 246,61
6742 Subventions exceptionnelles d'équipement		3 094,00	3 094,00	0,00
6743 Subventions exceptionnelles de fonctionnement	4 984,76		0,00	4 984,76
678 Autres Charges Exceptionnelles	1 700,00		0,00	1 700,00

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président
M Serge MASBOU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC*Département de l'Aveyron*

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20

Absent(s) : 4

Procuration : 1

Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU, Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Virement de crédits - section investissement

Monsieur Serge MASBOU rappelle à l'assemblée que lors du Conseil Syndical du 30 mars 2021, il a été approuvé le budget 2021 et les régularisations à faire pour les différents comptes de tiers.

Il en ressort un défaut de crédit d'un centime.

Afin de régulariser la situation, Mr le Président propose le virement de crédits suivant :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Décision Modificative 02 : *Virement de crédits*

Virement de crédit- Section d'investissement

Imputation	OUVERT	REDUIT	Inscrit au BP	Budget Total après DM
20 dépenses imprévues		0,01	12 827,23	12 827,22
45810 Compte de tiers OPFI	0,01		0,00	0,01

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président
M Serge MASBOU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20

Absent(s) : 4

Procuration : 1

Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUDEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU, Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Virement de crédits - section investissement

Monsieur Serge MASBOU indique aux membres de l'assemblée que des dépenses de frais d'études n'ont pas été facturées pour l'opération de marché à bon de commande pour les montants inférieurs à 20 000 € et qu'il convient de régulariser ces dépenses.

Mr le Président propose le virement de crédits suivant correspondant à trois bons de commande réalisés par l'entreprise ETPL & V :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Décision Modificative 03 : *Virement de crédits*

Virement de crédit- Section d'investissement

Imputation	OUVERT	REDUIT	Inscrit au BP	Budget Total après DM
020 Dépenses imprévues		2 945,00	12 827,22	9 882,22
20 2031 97 Frais d'étude	2 945,00		0,00	2 945,00

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité présents la décision modificative leur ayant été présentée.

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président

M Serge MASBOU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20

Absent(s) : 4

Procuration : 1

Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU, Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Virement de crédits - section investissement

Monsieur MASBOU Serge rappelle à l'assemblée que, lors du Conseil Syndical du 19 janvier 2021, il a été approuvé le compactage des emprunts, il indique qu'à la date du vote du budget 2021 le tableau d'amortissement n'était pas connu, et l'inscription des fonds en capitaux a été basée sur les anciens emprunts.

Au vu des éléments fournis par l'organisme prêteur, il en ressort des remboursements en capital supérieur à l'inscription budgétaire initiale.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Mr le Président propose le virement de crédits suivant :

Décision Modificative 04 : *Virement de crédits*

Virement de crédit- Section d'investissement

Imputation	OUVERT	REDUIT	Inscrit au BP	Budget Total après DM
2315 103 Immobilisation en cours		23 958,33	327 035,82	303 077,49
16 Emprunts et dettes assimilées - art 1641	23 958,33		58 715,83	82 674,16

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président
M Serge MASBOU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC*Département de l'Aveyron*

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20

Absent(s) : 4

Procuration : 1

Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU, Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Virement de crédits - section fonctionnement

Monsieur MASBOU Serge indique que la réglementation de la M49 développée soumet l'ordonnateur à l'obligation de provision concernant les factures impayées.

Au vu du tableau récapitulatif des dépenses restant à recouvrer sur l'exercice 2019 et les antérieurs, il propose de retenir les montants dont les procédures de recouvrements pourraient ne pas aboutir (surendettement, attente décision Tribunal d'Instance, certificat d'indigence et personne décédé).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC

Département de l'Aveyron

Mr le Président propose le virement de crédits suivant :

Décision Modificative 05 : *Virement de crédits*

Virement de crédit- Section fonctionnement

Imputation	OUVERT	REDUIT	Inscrit au BP	Budget Total après DM
Dépenses 022 Dépenses imprévues		10 500,00	11 246,61	746,61
Dépenses.....6875 Dotations aux provisions pour risques et charges	10 500,00		0,00	10 500,00

Monsieur Le Président invite le Conseil Syndical à se prononcer sur la décision modificative proposée.

Après délibération, le Conseil Syndical vote à l'unanimité des présents la décision modificative leur ayant été présentée.

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président

M Serge MASSOU



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC*Département de l'Aveyron*

DÉLIBÉRATION

Séance du 29 Juin 2021

Date de convocation : 22 Juin 2021

Nombre de membres en exercice : 28

Présents : 20

Absent(s) : 4

Procuration : 1

Vote exprimés : 21

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de juin à vingt heures trente minutes,
Le Comité Syndical, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes de
OLS et RINHODES, sous la présidence de Monsieur Serge MASBOU.

Délégués présents : M. Serge MASBOU, le Président, M. Hervé TASTAYRE, 1^{er} Vice-président, Mme Marie DE NADAI, M. Claude VERNET, M. Yves VILLE, M. Daniel BARENTIN, Mme Catherine BOUCHETOU, Mme Myriam DEMAEGDT, M. Olivier DELANGE, M. Claude JOULIE, Mme Amélie DAVID, M. Christian SAINT-AFFRE, M. Bruno BURLET, Mme Adeline CHERRY-PELLAT, Mme Séverine RAYNAL, M. Claude MIQUEL, M. Thierry CAPELLE, M. Francis FRANCOUAL, M. Christian GINIER et Mme Huguette ROQUES.

Absent(s) excusé(s) : M. Emmanuel DESTRUJEL, M. Éric CABRIT, M. Christophe RODEGHIERO et M. Olivier GRES pour la commune de FOISSAC ; M. Jean Pierre MASBOU, Mme Anne TREBOSC, Mme Véronique MOLY, et M. Jean François FILHOL pour la commune de VILLENEUVE.

Maires présents :

Procurations : M. Lionel CARRIERE à M. Serge MASBOU.

M. Christian GINIER a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Décision de la durée d'amortissement d'intérêts capitalisés.

Vu la délibération 2021-004 Autorisant la signature du rachat d'emprunt,

Vu le comptage des prêts signé le 01 mars 2021,

Vu les frais d'intérêt capitalisé de ces deux prêts,

Mr le président rappelle aux membres présents qu'il convient de procéder à des mouvements comptables pour l'étalement des intérêts financiers capitalisés.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication. Le Tribunal Administratif pourra être saisi par courrier ou par l'application informatique <http://.telerecours.fr>

SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES EAUX DE FOISSAC
Le Garric - 12260 FOISSAC*Département de l'Aveyron*

Il indique que le montant de ces intérêts s'élève à 269 031,69 €. Il soumet aux débats la proposition suivante :

Intérêts Capitalisés	Durée du nouvel emprunt	Montant Annuel
269 031,69 €	25 ans	10 761,27 €

Ce montant sera réimputé annuellement au Budget Primitif au compte 6688 soit jusqu'en 2046.

Après délibération, le Conseil Syndical valide à l'unanimité cette proposition,

Le vote se décomposant comme ci-dessous :

POUR : 21

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à OLS et RINHODES les jour, mois et an susdits, ont signé au registre tous les présents.

Extrait de Délibération certifié conforme,

Le Président

M Serge MASBOU

